

ATTESTATION DE PROMESSE D'EMBAUCHE
EN CONTRAT D'ALTERNANCE

Il est convenu entre les deux parties :

L'EMPLOYEUR

N° SIRET : Code APE : Nombre de salariés :

Raison sociale :

Nom, prénom du Responsable Mr Mme Mlle :

Fonction :

Adresse complète :

☎ : Portable : Site Web :

E-mail entreprise @

et

L'APPRENTI

Nom, prénom :

qu'un contrat d'apprentissage sera signé en vue de la prochaine rentrée scolaire.

L'employeur s'engage à "confier à l'apprenti des tâches ou des postes permettant d'exécuter des opérations ou travaux conformes à une progression annuelle définie par accord entre le centre de formation d'apprentis et les représentants des entreprises qui inscrivent des apprentis dans celui-ci".
(Article L.6223-3 du code du travail)

L'apprenti devra être admis aux épreuves d'admission avant la signature effective du contrat.

Fait à

Le

Signature du futur Apprenti

Signature du Responsable
et Cachet de l'Entreprise (obligatoire)

A m'adresser dès que possible, directement par mail : patricelehouarno@free.fr

Ce qu'il faut savoir sur l'alternance

Objectif

Permettre à un jeune d'acquérir une qualification professionnelle sanctionnée par une Licence professionnelle, titre homologué de niveau II.

Découvrir l'alternance

Toutes les informations pour les candidats et les entreprises.

https://www.alternance.emploi.gouv.fr/decouvrir-lalternance?portal=gc_5228

L'âge de l'alternant

Le contrat d'apprentissage est destiné à tout jeune âgé de 16 à 29 ans révolus. Certains publics peuvent entrer en apprentissage au-delà de 29 ans révolus : les apprentis préparant un diplôme ou titre supérieur à celui obtenu,...

Le contrat de professionnalisation pour les demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus.

Type de contrat

Contrat de travail à durée déterminée (CDD) en alternance, de 12 mois. Le contrat est de la responsabilité de l'employeur.

Le formulaire Cerfa FA 13 est disponible en ligne sur : <https://www.alternance.emploi.gouv.fr/dmarches-administratives>

Rémunération contrat d'apprentissage sur la base du Smic brut (1766,92 € au 1er janvier 2024) :

Années	Moins de 18 ans				De 18 à 20 ans				De 21 à 25 ans				26 ans et plus			
	%	Salaire Brut Mensuel	Aides*	Coût Annuel de l'apprenti (aides déduites)	%	Salaire Brut Mensuel	Aides*	Coût Annuel de l'apprenti (aides déduites)	%	Salaire Brut Mensuel	Aides*	Coût Annuel de l'apprenti (aides déduites)	%	Salaire Brut Mensuel	Aides*	Coût Annuel de l'apprenti (aides déduites)
1	27	477,07	6 000	- 275,16	43	759,78	6 000	3 117,36	53	936,47	6 000	5 237,64	100	1 766,92	6 000	15 203,04
2	39	689,10		8 269,20	50	883,46	6 000	4 601,52	61	1 077,82		12 933,84	100	1 766,92		21 203,04
3	55	971,81		11 661,72	57	1 007,14		12 085,68	78	1 378,20		16 538,40	100	1 766,92		21 203,04

Selon certaines conventions collectives le pourcentage du SMIC peut être supérieur.

Revalorisation de la rémunération conventionnelle de la tranche d'âge (18-20 ans), dispositions obligatoires pour tous les employeurs et tous les salariés compris dans le champ d'application professionnel et territorial des branches agricoles suivantes : IDCC 7024, 7025, 7018, 1659.

Cas particuliers

- Les cas particuliers de l'enseignement supérieur :

La licence professionnelle se prépare en une année après deux années d'enseignement supérieur. Que vous ayez ou non déjà fait un contrat d'apprentissage avant la licence professionnelle, vous serez rémunéré sur la base de la **2^e année d'exécution de contrat**.

- Si j'étais précédemment apprenti :

Je conclus un nouveau contrat avec le même employeur ou avec un employeur différent, ma rémunération est au moins égale à celle que je percevais lors de la dernière année d'exécution du contrat précédent.

- Si l'apprenti change de tranche d'âge, il faut appliquer le pourcentage correspondant au plus tard le mois suivant.

2024 : prime de 6000€ par apprenti pour les entreprises

Plus de détails sur le contenu de la Licence et présentation des travaux des étudiants :

<https://www.infographie-paysagere.fr/>

Pour toutes questions administratives, n'hésitez pas à contacter le CFA de Roville :

Centre de Formation d'Apprentis
28 rue du Chêne - 88700 Roville aux Chênes
Tél: 03 29 65 33 92 - Fax: 03 29 65 34 22
mail : cfa.roville@wanadoo.fr

Cordialement,



Patrice LE HOUARNO _ Architecte-paysagiste,
Vice-président de la Fédération Française du Paysage
Région Alsace-Lorraine de 2009 à 2015
Responsable pédagogique de la Licence pro Infographie Paysagère
Ecole d'Horticulture et de Paysage de Roville-aux-Chênes
Tel : 06.98.93.30.67 - <https://www.infographie-paysagere.fr/>